Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 29/11/2021
ID : 077-217702109-20211123-DEL202156-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Commune de La Grande Paroisse
Seine et Marne
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

Nombre de présents		
En exercice	Votants	Présents
23	21	18

Date de convocation
16 novembre 2021

Date d'affichage
17 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois novembre, à vingt heures trente,

Les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis à la mairie sur la convocation et sous la présidence d'Emmanuel LEDOUX, Maire.

***Présents* (18)** : Emmanuel LEDOUX, **Maire**, Isabelle MALTAVERNE, Serge COURROUX, Catherine CAZES, Annick PROUT RIEU, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Claudia AGUILAR, Dimitri ARNOULD, Fabrice AUBERT, Jean-Luc EVEN, Jean-Claude GALLOIS, Catherine LESSINGER, Danièle MARTINET CONTANT, Patrice PATAY, Christina QUERMELIN, Vincent ROCHER, Laurence SIMON et Roselyne TRUKAN, **conseillers municipaux.**
Absents excusés représentés (3) : Patrick SPELLER par Emmanuel Ledoux, Loïck FAGIS par Claudia Aguilar, Pierre Yves THOMAS par Fabrice Aubert
Absentes excusées (2) : Sandrine GERIN et Mélanie SAGNA
Secrétaire de séance : Jean-Claude GALLOIS.

DEL202156 : Concessions cimetière et tarifs colombarium 2022

Le Maire entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité,

1. De fixer à compter du 1er janvier 2022 :
   - Les prix des concessions cimetière renouvelables comme suit :
     30 ans : 110 € et 50 ans : 170 €
     Les tarifs du colombarium comme suit :
     10 ans : 415 € - 15 ans : 520 €
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.
3. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.
4. D'adresser ampliation de la présente au contrôle de légalité de Seine et Marne.

Le Maire,
Emmanuel LEDOUX

Signature

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait conforme,